



POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux de la 302^e session du Conseil d'administration

1. Le projet de procès-verbaux de la 302^e session a été distribué afin que les Membres qui souhaitent y apporter des corrections puissent les communiquer au Bureau.
2. Le vendredi 14 novembre à midi, heure limite fixée pour les demandes de modification, le Bureau n'avait reçu aucune correction.
3. *Le Conseil d'administration voudra sans doute approuver les procès-verbaux de sa 302^e session.*

Genève, le 17 novembre 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 3.